

Communiqué LaSource.com

le : 15 mars 2010

**LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS DESIGNÉ 3 SUISSSES INTERNATIONAL COMME
REPRENEUR DE QUELLE-LASOURCE**

Reprise par 3Suisse International

Le Tribunal de Commerce d'Orléans a souhaité attribuer la reprise de la société de VPC Quelle-LaSource à un acteur du secteur. Le groupe 3 Suisse International en reprenant les activités de Quelle LaSource renforce son emprise sur la VAD textile.

Avec cet arbitrage le tribunal de commerce limite l'ampleur de la transformation qui paraissait nécessaire et inévitable et aurait fait exister un acteur indépendant dans le E-commerce du textile habillement.

Cette décision renforce la prééminence des acteurs nordistes dans la VAD textile et renonce à l'opportunité qu'il pouvait y avoir avec le projet des entrepreneurs mené par Daniel Bréchignac, de créer une compétence e-commerce forte sur le bassin économique orléanais.

C'est donc l'avantage donné à un conglomérat international sur un projet entrepreneurial de PME régionale, qui l'emporte au tribunal.

Daniel Bréchignac et son équipe proposait pour Quelle-LaSource de se concentrer sur l'activité e-commerce en abandonnant le catalogue traditionnel. Le projet assurait la reprise de 128 personnes sans compter l'impact sur l'activité logistique du groupe Deret.